

CHUZELLES



INFORMATIONS

N°4
-JUIN 1979-

C H U Z E L L E S

I N F O R M A T I O N S

N°4

JUIN 1979

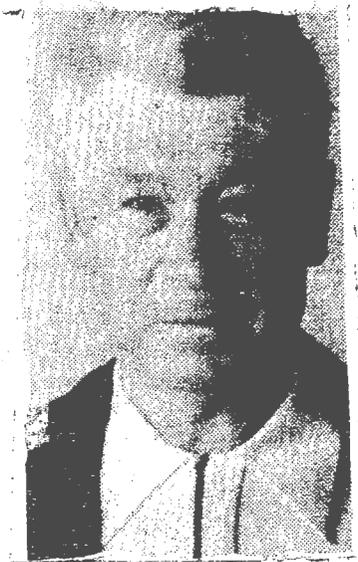
-0-

VOUS TROUVEREZ DANS CE JOURNAL

- Le mot du Maire
- Conseil Municipal
- Les commissions
- Heures d'ouverture du Secrétariat
- Le budget 1979
- L'Urbanisation
- La construction
- Le stade
- Travaux de voirie
- Renforcement du réseau électrique
- Renforcement du réseau d'eau
- Entretien des bâtiments
- Circulation en temps de neige
- Divers
- Le chômage
- La Fête des Mères
- Etat civil 1^o semestre 1979
- La Mairie est à votre service



LE MOT DU MAIRE



Depuis le 22 avril 1979, j'ai le plaisir d'être votre nouveau maire et je ferai de mon mieux pour succéder à Monsieur GERY qui, à la tête de la Commune depuis 1959, s'est dépensé sans compter.

Je tiens une nouvelle fois à lui rendre hommage et lui souhaiter une paisible convalescence auprès de son épouse dévouée et une prompte guérison.

Dans ma tâche journalière, je serai secondé par Mr Carret Pierre qui reste 1er adjoint, par Messieurs Plantier Joseph, Farault Georges respectivement 2e et 3e adjoint, par le Conseil Municipal tout entier, et avec l'aide efficace du Secrétaire de Mairie.

Je m'attacherai tout d'abord à réaliser les travaux prévus, savoir :

- Mille Club, si nécessaire aux réunions
- Electrification rurale
- Entretien de la voirie et des bâtiments communaux.

Mais comme mon rôle est également de prévoir et de programmer divers investissements, je me pencherai particulièrement sur la réalisation du réseau d'assainissement, du Pont des Serpaizières, d'une nouvelle tranche d'électrification rurale, sans oublier les aménagements du stade.

Je tiens à préciser que je suis à la disposition de tous les administrés et que mon bureau est ouvert à tous, particuliers ou présidents de sociétés, afin que je puisse être informé de leurs problèmes ou doléances. Mais comprenez que je ne saurais promettre ce qu'il ne me serait pas possible de faire aboutir pour des raisons de trésorerie.

Il est bien entendu que les chapitres prioritaires seront :

- Voirie - Bâtiments communaux - Electrification - Assainissement.

Toutes les idées et propositions susceptibles d'améliorer notre vie communale seront examinées par les commissions responsables et moi-même.

Décidé à mener à bien la tâche qui m'a été confiée, je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'avancement de nos projets dans notre prochain bulletin.

CONSEIL MUNICIPAL

après l'élection du Maire
et des adjoints
du 22 avril

-o-o-

Maire : M. CHAINTREUIL Jean
1er Adjoint : M. CARRET Pierre
2ème Adjoint: M. PLANTIER Joseph
Adjoint supplémentaire : M. FARAULT Georges
Conseillers municipaux :
M. BLAIN Albert
M. DAVID René
M. FAURE Maurice
M. GERY Pierre
M. GONIN Marcel
M. PRAS Marcel
Mme. RIGAUDIN Alice
M. RIGOLLIER Roger
M. ROYET Antoine

Permanences

M. CHAINTREUIL , le jeudi de 9h à 12h
M. CARRET , le vendredi de 17h30 à 19h30
M. PLANTIER ou M. FARAULT , le lundi de
17h30 à 19h30 .

COMMISSIONS

SYNDICAT DES EAUX DU NORD DE VIENNE :
Titulaires : MM. GERY . CARRET
Suppléants : MM. BLAIN, FAURE

SYNDICAT A VOCATIONS MULTIPLES DES CANTONS
DE VIENNE :
Titulaires : MM. GERY, PLANTIER.
Supplénats : MM. CHAINTREUIL . PRAS.

SYNDICAT SPORTS ET LOISIRS DE LA SEVENNE :
Titulaires : MM. CHAINTREUIL . CARRET
Suppléants : MM. DAVID. GONIN.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA REALISATION
D'UN CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (S.I.R.C.A.T)
Titulaires : MM. BLAIN. PRAS
Suppléants : MM. GONIN . ROYET

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE POUR
L'AMELIORATION DU CASERNEMENT DE LA GENDARMERIE
D'ESTRESSIN A VIENNE :
Titulaires : MM. CARRET . PLANTIER.
Suppléants : MM. DAVID . FARAULT

SYNDICAT MIXTE POUR L'EQUIPEMENT SCOLAIRE ET
SPORTIF DE L'AGGLOMERATION VIENNOISE :
Titulaires : MM. CHAINTREUIL.
Suppléant : M. GERY

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE
DES QUATRE VALLEES DU BAS DAUPHINE :
Titulaires / MM. FARAULT . GONIN.
Suppléants : MM. CHAINTREUIL. PLANTIER.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS :
MM. CHAINTREUIL. CARRET. GERY. RIGOLLIER
Mme RIGAUDIN.

6
BUREAU D'AIDE SOCIALE :
Mme RIGAUDIN . MM. BLAIN. FARAUT. GONIN.

CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE :
MM. CHAINTREUIL. FAURE. PRAS. RIGOLLIER

FETES ET SPORTS :
MM. CHAINTREUIL . FARAUT. BLAIN. FAURE
GERY. DAVID. GONIN. ROYET.

BATIMENTS :
MM. DAVID. FAURE. GONIN. RIGOLLIER.
ROYET

STADE :
MM. BLAIN. DAVID. FARAUT. FAURE. GONIN.
ROYET

ENVIRONNEMENT :
MM. GONIN. PLANTIER. PRAS. ROYET.

COMMISSION DES PERMIS DE CONSTRUIRE :
MM. CHAINTREUIL. CARRET. GERY. Mme RIGAU-
DIN . M. RIGOLLIER

ELECTRIFICATION RURALE :
MM. CHAINTREUIL . CARRET . GONIN.

reçu

7
SECRETARIAT

DE

MAIRIE

HEURES D'OUVERTURE

lundi de 17h30 à 19h30

jeudi de 9h00 à 12h00

vendredi de 17h30 à 19h30

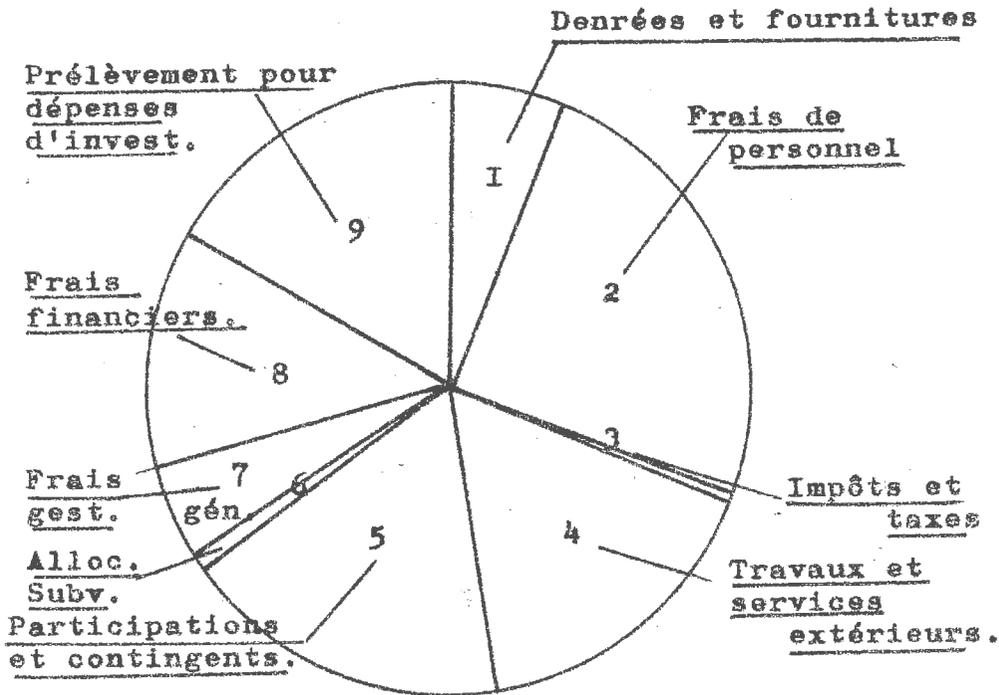
mêmes Jours pour les

permanences du maire

et adjoints

8 BUDGET PRIMITIF 1979

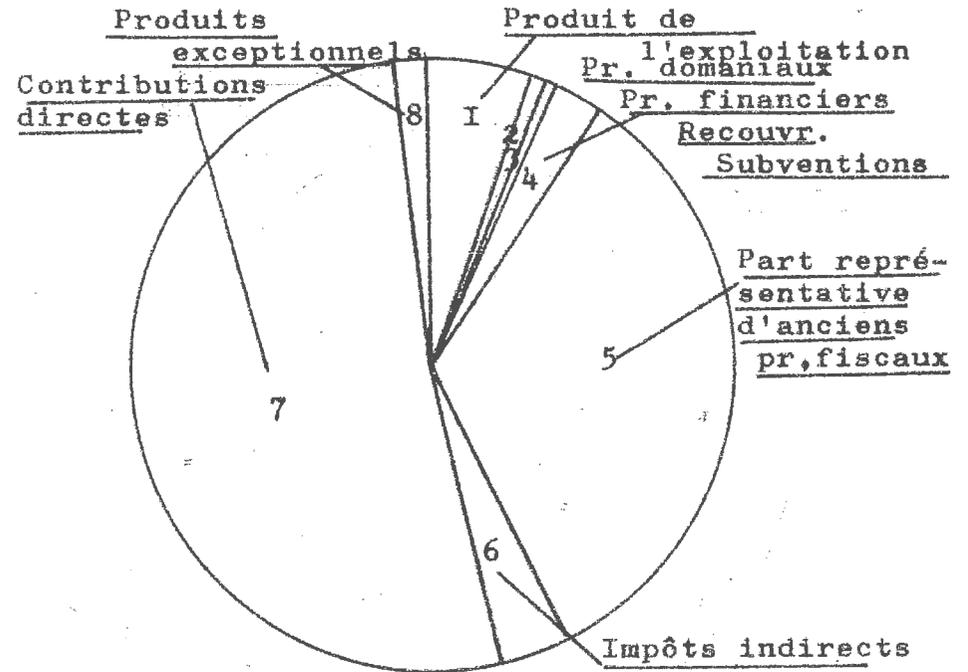
depenses de fonctionnement



Chapitre	Description	Montant
I 60 ...	Denrées et fournitures	48 600
2 61 ...	Frais de personnel	208 000
3 62 ...	Impôts et Taxes	1 000
4 63 ...	Travaux et Services ext.	156 500
5 64 ...	Participations et Contingents	156 226
6 65 ...	Allocations-Subventions	6 700
7 66 ...	Frais de gestion générale	48 600
8 67 ...	Frais financiers	107 477,25
9 83 ...	Prélèvement pour dépenses d'investissement	90 846,75

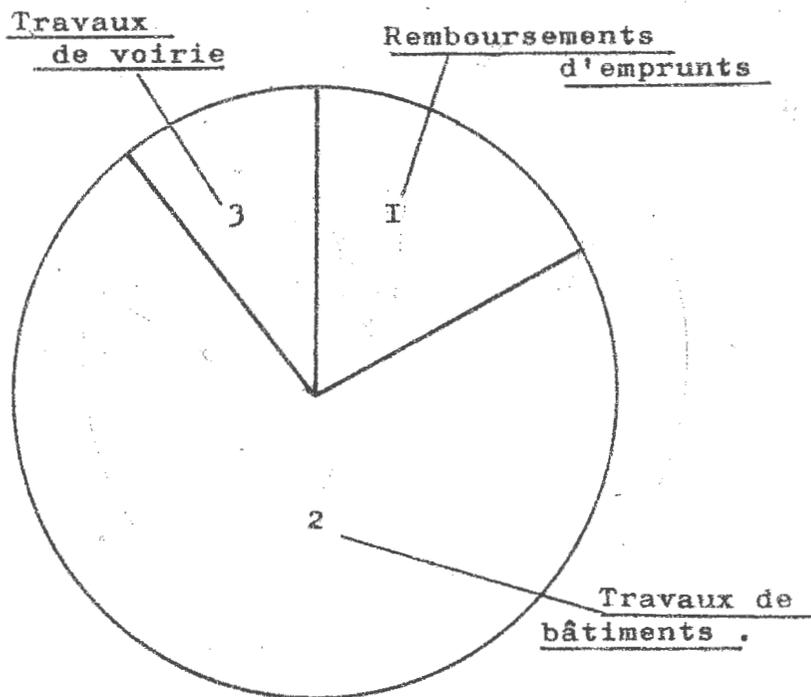
TOTAL 823 950,00

9 recettes de fonctionnement



Chapitre	Description	Montant
I 70 ...	Produit de l'exploitation	50 000
2 71 ...	Produits domaniaux	2 101
3 72 ...	Produits financiers	50
4 73 ...	Recouvrements, Subventions	25 228
5 74 ...	Part représentative d'anciens produits fiscaux	279 370
6 75 ...	Impôts indirects	32 500
7 77 ...	Contributions directes	433 796
8 79 ...	Produits exceptionnels	905
		<hr/>
		823 950

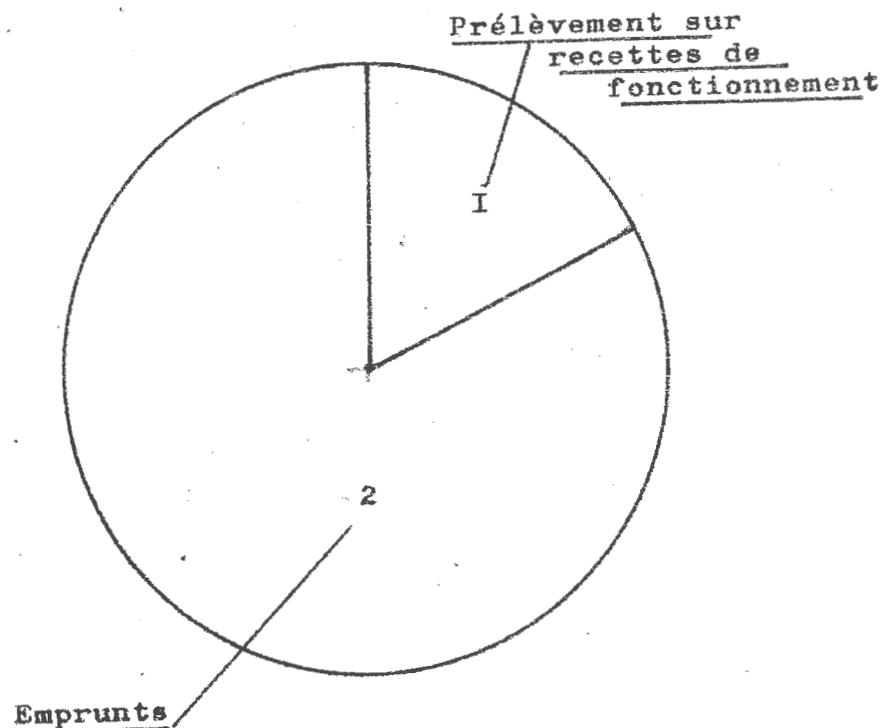
dépenses d'investissement



Chapitre

I	160 ...	Remboursements d'emprunts	90 846,75
2	232 ...	Travaux de bâtiments	386 500
3	233 ...	Travaux de voirie	50 000
TOTAL			527 346,75

recettes d'investissement



Chapitre

I	II5 ...	Prélèvement sur recettes de fonctionnement	90 846,75
2	I6 ...	Emprunts	436 500
TOTAL			527 346,75

URBANISATION

Le 12 février 1978 , le Conseil municipal adoptait son premier P.O.S. (Plan d'occupation des sols) . Ce plan s'avérait nécessaire afin de limiter et d'harmoniser les constructions sur le territoire de la commune.

Cependant, en 1978, il a été délivré 27 permis de construire , non compris les constructions de garages, les aménagements de bâtiments existants , les abris de jardin .

Il nous faut être vigilants car le budget de Chuzelles étant modeste, les équipements qu'imposerait une trop rapide urbanisation (électrification , adduction d'eau potable , assainissement) ne pourraient pas toujours être réalisés rapidement.



CONSTRUCTION

La législation sur l'urbanisme et la construction étant en constante évolution, il est bon de rappeler les dernières informations données par les Services de l'Équipement.

Le Certificat d'Urbanisme fournit tous les renseignements nécessaires pour savoir si un terrain est constructible et sous quelles conditions. Ce certificat n'est pas indispensable, mais il est fortement conseillé d'en faire la demande avant d'entreprendre un projet de construction.

Le Permis de construire est obligatoire :

- 1°) Pour toute construction nouvelle
- 2°) Pour tout aménagement de bâtiments existants, si l'on change l'usage, le volume, l'aspect extérieur, y compris la modification ou le percement de nouvelles ouvertures
- 3°) Pour la construction d'un abri de jardin de plus de 6 M² et de 2M de hauteur ainsi que pour les serres destinées à la culture maraîchères ou florale.

* * *

STADE

Après une longue interruption d'au moins deux mois (à la demande de la D.D.E.) l'entreprise ROMET a repris les travaux.

A la suite de la découverte d'une source, il a fallu poser des drains supplémentaires . Ces travaux étant achevés , on en est actuellement à la réalisation de la couche drainante composée de cailloux calibrés.

Le janolaine (fourreau nécessaire pour passer les fils électriques) est en place , mais l'électrification ainsi que la construction des vestiaires feront l'objet d'une autre tranche de travaux pour laquelle la municipalité a sollicité un nouveau crédit.



Malgré l'absence de notre Employé Communal depuis plus de 4 mois, pour raison de santé, la Municipalité et Monsieur Ronjat se sont employés à assurer les travaux les plus urgents :

Travaux effectués :

1°) - l'élargissement sur plus d'un mètre de la route des Martinières au niveau de Boussole a permis une nette amélioration de visibilité.

D'autres travaux devant être effectués ultérieurement dans ce secteur, le cylindrage n'a par conséquent pas été prévu.

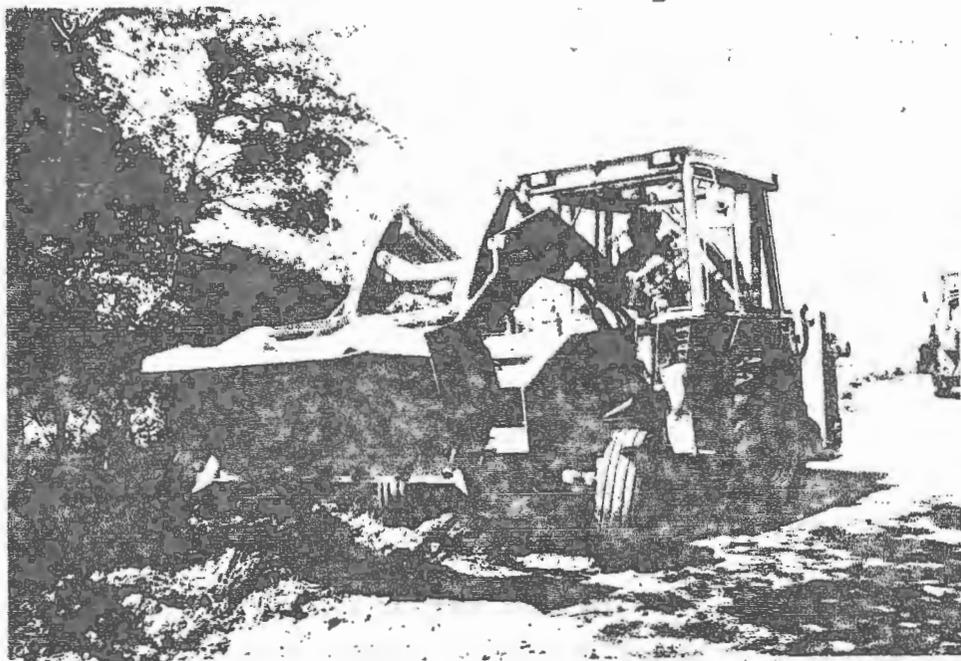
2°) - La réfection de bordure avec curage des fossés sur les voies de Thiers, la Grange Neuve et de Saint-Maxime fut également réalisée.

Afin d'améliorer la circulation par temps de pluie, il a été répandu du gravier sur le chemin qui relie Chuzelles - Serpaize à Saint-Maxime.

Tous ces travaux ont été effectués par le chargeur pelleteur récemment acquis par le syndicat à vocation multiple des deux cantons de Vienne.

Décaissement d'une partie du chemin de Mont-Ferrat-Recours avec cylindrage et goudronnage.

Revêtement de la voie n° 3 de Saint-Maxime sur toute sa longueur.



Le Syndicat intercommunal des eaux du Nord de Vienne suit son programme, dont la première tranche est en cours de réalisation.

Elle est effectuée par l'Entreprise "Entrepose" de Lyon et consiste en le doublement de la conduite existante par l'installation d'une colonne de 300 Ø qui raccordera les Serpazières au hameau de Boussole.

La 2ème tranche à effectuer courant 1980, consistera à raccorder Boussole au château d'Eau de Seyssuel "Plat du Loup" permettant ainsi d'améliorer la distribution de Chuzelles et de Seyssuel.

RESEAU ELECTRIQUE

Le renforcement du réseau électrique se poursuit sur les quartiers de Thiers, des Martinières, de la Combe et de Saint-Maurice.

La distribution du village sera améliorée par un renforcement du réseau basse tension.

BATIMENTS COMMUNAUX

A la rentrée scolaire, pour éviter la chaleur du bâtiment préfabriqué, des stores ont été installés à l'extérieur. Mais cela n'a pas suffi. Les châssis ouvrants sous le plafond côté Est, ne permettent pas une aération suffisante. Après explications avec l'entreprise de menuiserie, il a été décidé de faire ouvrir deux châssis côté Ouest.

Groupe scolaire - Des travaux ont été faits pour remettre en fonctionnement la douche.

Cantine scolaire - Par suite d'une panne importante du chauffe - eau au gaz, le conseil municipal décide l'achat d'un chauffe - eau électrique. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Jean Paul Nugues. Les travaux d'insonorisation de la cantine ont été faits pendant les vacances de Noël. Les résultats sont satisfaisants.

Eglise : Il a été constaté qu'une partie des cheneaux a été arrachée par le vent. Des travaux seront nécessaires pour éviter les gouttières, à l'intérieur de l'église et de la sacristie. Après visite d'entrepreneur il a été décidé la pose :

- 1°) de bandeaux sur la bordure du toit pour éviter que le vent ne déplace les tuiles.
- 2°) des cheneaux neufs.

LA NEIGE

En même temps que les premiers jours de l'année nouvelle, la neige a fait son apparition à CHUZELLES.

Si elle fait toujours la joie des enfants, elle apporte aussi de sérieuses perturbations dans la circulation automobile.

Suivant le relief de la commune, il n'est pas toujours facile de rejoindre son domicile. Les habitants des hameaux en font chaque année l'expérience.

Le déneigement des chemins communaux est effectué dans beaucoup de quartiers par des tracteurs agricoles dont les propriétaires mettent leur dévouement au service de tous. Qu'ils en soient sincèrement remerciés.

Ce déneigement est rendu moins facile en raison de la circulation de véhicules pendant la chute de la neige, surtout de nuit. Aussi, amis automobilistes, si vous restez pris dans une côte, ne râlez pas trop, prenez la pelle que vous avez eu le soin de mettre dans le coffre de votre voiture et utilisez les petits tas de gravette placés en bordure de la route par notre cantonnier.

Il est bon de signaler, à l'intention de ceux qui voudraient réaliser un chasse-neige peu coûteux, que notre collègue PLANTIER en a construit un, adaptable sur tout tracteur et à la portée de tout bricoleur, même modeste.

DIVERS

Il est rappelé que la décharge publique, située à la carrière de Côte Renard, est réservée aux habitants de la commune et qu'ils peuvent y déposer les détritiques de leur jardin, de leur pelouse, ainsi que des déblais de démolition à l'exclusion de toutes ordures ménagères.

Il n'est toléré aucun dépôt à l'entrée de la carrière, la décharge étant située au sommet de celle-ci, côté Est.

Suite à plusieurs interventions des Sapeurs-Pompiers de VIENNE, un arrêté municipal interdit dorénavant de faire brûler des déchets, quels qu'ils soient, dans cette décharge. Les contrevenants seront passibles de sanctions.

A la suite de plusieurs réclamations de propriétaires ayant subis des dégâts, il est utile de rappeler que la divagation des chiens est interdite sur tout le territoire de la commune.



DEMANDEURS D'EMPLOI

21

Il est souvent demandé en mairie où en est le chômage à CHUZELLES.

13 Personnes sont inscrites à l'A. N. P. E., par les registres de la Mairie, et, sont à la recherche d'un travail.

Au début de la crise, les jeunes qui arrivaient à la fin de leurs études étaient les plus touchés, alors qu'actuellement, plusieurs cadres sont sans emploi.

DATES DES POINTAGES

-o-o-o-

LUNDI 9 JUILLET
LUNDI 23 JUILLET
JEUDI 9 AOUT
JEUDI 23 AOUT
LUNDI 10 SEPTEMBRE
LUNDI 24 SEPTEMBRE
LUNDI 8 OCTOBRE
LUNDI 22 OCTOBRE
LUNDI 12 NOVEMBRE
LUNDI 26 NOVEMBRE
LUNDI 10 DECEMBRE

Heures des pointages :
Lundi et Vendredi
de 17h30 à 19h30
Jeudi de 9h à 12 h

FETES DES MERES

Malgré un temps maussade, pas de pluie mais pas de soleil non plus ! bon nombre de Chuzellois accompagnés de parents et d'amis se rassemblaient ce dimanche, en fin de matinée, pour célébrer la fête des mères.

Comme M. CHAINTREUIL, Maire, se plût à le rappeler dans son discours, cette fête des mères dont on ne voit souvent que le côté traditionnel garde tout son sens si l'on considère d'une part les qualités de coeur dont font preuve les mères, d'autre part le rôle primordial qu'elles jouent dans la formation physique et morale de ceux et celles qui sont l'avenir du pays.

M. CHAINTREUIL ayant rendu hommage à toutes les mamans du monde et remercie tous ceux qui, à un titre quelconque, participaient à cette cérémonie, la chorale d'adultes puis la chorale enfantine se faisaient entendre et étaient vivement applaudies.

M. BOURGUIGNON, Président de l'Association Familiale remettait une gerbe à une maman aux nombreux enfants : Mme ROUX, Directrice de l'école.

Les écoliers ayant exécuté, sous la direction de leurs maîtresses, de très beaux dessins, M. CHAINTREUIL récompensait quelques-uns d'entre eux, jugés les plus habiles par des livres ou boîtes de peinture.

La cérémonie se termina par la distribution de brioches et le vin d'honneur offerts par la municipalité et chacun s'attarda encore de longs moments avant de penser au repas qui, dans bien des cas, rassemblait les enfants autour d'une maman affairée, mais ravie.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

FARCIN Amandine	03.01.1979 Vienne. 38
AVALLET Denis Roland Gabriel	12.03.1979 Ste-Colombe. 69
BLANC Aurélie Claudine	17.03.1979 Vénissieux. 69
BOREL Guillaume Michel Luc	22.03.1979 Lyon 8°. 69
DARMANCIER David Marc	04.05.1979 Vénissieux. 69

MARIAGES

-o-o-o-o-o-o-o-o-

MENARD Antoine Denis
& BOUCHAYER Dominique Chantal
28.04.1979

DECES

-o-o-o-o-o-

FOREST Louis	19.01.1979 Vienne. 38
RIGAUDIN Georges Paul René	09.02.1979 Lyon 3°. 69
CHIRINIAN Gullu Vve KEUTCHERIAN	14.04.1979 Vienne. 38
URBAIN Léon Fleury	12.05.1979 Vienne
LEVET Marie Antoinette Vve MEILLAT	13.05.1979 Seyssuel. 38

LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

CHANGEMENT DE CARTE GRISE :

Tout acheteur doit dans un DELAI DE 15 JOURS ,
présenter à la Préfecture un dossier comportant les
pièces suivantes :

1°/ Pour un véhicule neuf :

- une déclaration de mise en circulation,
- un certificat de vente que vous a remis votre
vendeur,
- les notices descriptives du constructeur,
- une pièce d'identité de l'ACHETEUR,
- la somme correspondant au prix de la carte
grise.

2°/ Pour un véhicule d'occasion :

a/ Véhicule déjà immatriculé dans l'Isère:

- la carte grise que vous a remis l'ancien
propriétaire après l'avoir barrée, signée,
avec la mention " vendu le ..."
- un certificat de vente que vous a remis
l'ancien propriétaire,
- une déclaration de mise en circulation
remplie et signée par l'acheteur,
- une pièce d'identité de l'ACHETEUR
- la somme correspondant au prix de la carte
grise

b/ Véhicule venant d'un autre département :

- en plus des pièces énumérées ci-dessus ,
- un certificat de non-gage ou de gage ,
délivré (gratuitement) par la Préfecture
où le véhicule était immatriculé, et valable

UN MOIS .

DUPLICATA DE CARTE GRISE :

En cas de perte, destruction ou vol, le titulaire
de la carte grise peut obtenir un duplicata en adres-
sant au Préfet du Département où est immatriculé le
véhicule :

- une déclaration de mise en circulation
- une déclaration de perte établie par la Gendar-
merie ou le Commissariat de Police (attestation
valable 15 jours pour circuler)
- une pièce d'identité du titulaire de la carte
grise
- la somme correspondant au prix du duplicata

CHANGEMENT DE DOMICILE :

1°/ A l'intérieur du Département : La rectification
sur la carte grise pourra être effectuée soit par
la Préfecture ou Sous-Préfecture , soit au Commis-
sariat de Police ou la Gendarmerie du lieu de votre
nouvelle résidence.

2°/ D'un département à un autre : un dossier doit
être présenté à la Préfecture du nouveau domicile.

- La carte grise
- une déclaration de mise en circulation
- un certificat de non-gage ou de gage de moins
d'un mois délivré gratuitement par la Préfecture
où était immatriculé le véhicule
- une pièce d'identité du titulaire
- la somme correspondant au prix de la carte grise.

- TARIF - (par cheval)

VOITURES PARTICULIERES - de 10 ans - + de 10 ans

Taxe au Trésor	22,00	11,00
Taxe régionale	6,60	3,30

	<u>28,60</u>	<u>14,30</u>
--	--------------	--------------

MOTOS & VEHICULES DE + de 2 t de charge utile/

Taxe au Trésor	11,00	5,50
Taxe régionale	3,30	1,60

	<u>14,30</u>	<u>7,10</u>
--	--------------	-------------

AVIS CONCERNANT LA CIRCULATION

Un arrêté préfectoral et un arrêté municipal viennent de rendre prioritaire la circulation sur les Chemins Départementaux N° 36 et I23 sur l'itinéraire VIENNE - VILLETTE DE VIENNE entre le carrefour au droit de la propriété Bertoche et le croisement de Tourmente.

L'attention des usagers en provenance de Chuzelles est tout particulièrement attirée sur le fait qu'ils devront dorénavant céder le passage à la circulation se faisant dans le sens VIENNE - VILLETTE DE VIENNE et vice versa.

Ces prescriptions seront valables :

- pour le croisement Bertoche
- pour le croisement du chemin des Martinières
- pour le carrefour de Tourmente.

Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation .

Bulletin tiré à 400 exemplaires
et distribué gratuitement dans chaque
foyer de Chuzelles

Dépôt légal : juillet 1979